

d'intelligence, d'initiative et d'autorité de sa part, mais dont elle a abusé. En Ontario, comme à Terre-Neuve, cette réputation ne semble plus être reconnue. Le sénateur James Gladstone, qui s'est rendu à la réserve des Six Nations peu de temps après l'échauffourée qui s'est produite dans cette réserve, a écrit un article, signé de son nom, qui a été publiée dans le *Native Voice*, organe officiel de la *Native Brotherhood of British Columbia*, et reproduit dans le *Star* de Toronto. Il raconte ce qu'il a vu à l'occasion de sa visite à la réserve des Six Nations, à Brantford, et mentionne certaines personnes qu'il a rencontrées. Il déclare:

Le groupe augmentait. Des amis arrivaient: Harry Burning et sa femme, et Lawrence Nanticoke, le front encore entouré d'un bandage, et portant encore aux doigts les blessures subies au cours de l'échauffourée de vendredi matin avec la Gendarmerie royale. La fille de M^{me} Hill, âgée de 13 ans et dénommée Alice, avait reçu un œil au beurre noir à la même occasion. Ses deux sœurs m'ont montré des égratignures profondes qu'elles avaient aux bras.

Puis il rapporte certains problèmes abordés au cours de la discussion, problèmes qui, j'en suis sûr, n'ont pas leur place ici en ce moment. Il dit ensuite:

Cette réunion fournissait au gouvernement fédéral l'occasion de réconcilier les deux factions. La visite de la Gendarmerie royale eût été inutile.

Je ne saurais dire à quel point les Indiens ont pu provoquer la Gendarmerie. Mais j'ai vu les blessures infligées par la police à quatre femmes et à deux hommes. Ils avaient été battus.

Lawrence Nanticoke m'a déclaré qu'on l'avait envoyé au plancher neuf fois. On m'a rapporté qu'après la descente, des agents de la Gendarmerie royale ont envahi les maisons de trois Indiens, sans avoir de mandat pour le faire.

L'amertume des Indiens envers la Gendarmerie royale sera lente à disparaître; elle subsistera longtemps après la guérison des yeux noircis et des doigts tordus.

L'hostilité qu'ils nourrissent envers le conseil élu et la Gendarmerie royale est maintenant dirigée contre le gouvernement fédéral.

Le reste de l'article parle surtout d'affaires indiennes.

Monsieur le président, j'ai vu aussi des photos publiées dans les journaux au sujet de ces désordres de la réserve des Six Nations. On y voyait des policiers en uniforme, le visage tendu et colérique, se mettant à trois ou quatre pour tenir une personne et la battre, selon l'interprétation qu'on donnait de la photographie. Je trouve que cela demande une enquête. Il y a quelque chose qui ne va pas. Peut-être les choses vont-elles mal depuis longtemps, et la réputation de la Gendarmerie royale aura camouflé la situation. Si la Gendarmerie royale se met à pratiquer ce genre de brutalité, cela nous ramènera à l'époque où ses agents malmenaient les gens dans les rues de Winnipeg, et où ils battaient les vagabonds en

quête d'un gîte pour la nuit, au temps de la crise. La Gendarmerie canadienne mérite mieux que cela. A mon avis, la situation exige une enquête de la part du ministre au sujet de la brutalité qui semble se manifester. Notre gendarmerie nationale ne devrait pas se mêler de battre des femmes, de battre des hommes étendus par terre, de prendre place dans des piquets de grève, de concourir à briser des grèves en escortant des gens à travers des piquets de grève. Ce ne sont pas des fonctions de la Gendarmerie. J'en suis sûr, on favoriserait l'intérêt de tous les Canadiens en faisant la lumière sur cette question et en rétablissant la bonne réputation de la Gendarmerie royale du Canada.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, si mes propos ne font pas suite aux accusations de brutalité portées par l'honorable préopinant contre la Gendarmerie, j'espère qu'on n'interprétera pas mon attitude comme une adhésion à ce qu'il vient de dire. La police, bien sûr, ne peut se défendre dans un débat de ce genre, mais nul doute que le ministre, qui est son porte-parole à la Chambre, répondra aux accusations de brutalité dont elle a fait l'objet.

Je tiens à dire quelques mots au sujet de la question que nous avons discutée précédemment, le contrat avec le procureur général de Terre-Neuve et la manière dont le contrat a été appliqué en ce qui a trait aux événements de janvier, février et mars derniers. Je n'aurais peut-être pas estimé nécessaire d'intervenir dans la discussion si le ministre n'avait pas formulé certaines déclarations auxquelles je me propose de répondre. Avant de le faire, je tiens à relever les vues du ministre sur le rôle et la tâche qu'a la Gendarmerie royale du Canada d'exécuter ses obligations découlant d'un contrat avec une province, vues qui étaient celles du ministre, du moins avant que le premier ministre décide de ne pas envoyer à Terre-Neuve les renforts demandés en mars.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, je reconnais que je ne puis dicter au député les paroles qu'il va prononcer, mais je suis sûr qu'il est trop bon parlementaire pour continuer à déclarer ce qui est une erreur patente. J'ai déclaré que c'était ma responsabilité, et que je n'avais jamais cherché à m'y soustraire, et je ne puis que laisser au député le soin de décider s'il veut continuer à dire des inexactitudes.

L'hon. M. Pearson: Le ministre dit qu'il assume la responsabilité et que la décision a été prise sous sa propre responsabilité. La déclaration que j'ai faite sur cette question se rapportait à la déclaration faite par le premier